



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2018-074

PUBLIÉ LE 4 MAI 2018

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-04-25-004 - Arrêté PH42 du 25 avril 2018 portant annulation de la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES (24220) (2 pages)

Page 3

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2018-01-18-022 - Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale de d'Allocations Familiales d'Aquitaine (3 pages)

Page 6

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-05-04-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 10 octobre 2017 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (2 pages)

Page 10

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-04-25-004

Arrêté PH42 du 25 avril 2018 portant annulation de la
licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune
de COULOUNIEIX-CHAMIERES (24220)

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des
Accompagnements

**Arrêté n°PH42 du 25 avril 2018 annulant la
licence d'une officine de pharmacie au sein de
la commune de COULOUNIEIX-CHAMIER
(24220)**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.5125-22 ;
- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'article 5 de l'ordonnance n°2018-3 du 03 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision du 29 janvier 2018 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

- VU** l'arrêté daté du 20 février 1983 ayant octroyé, sous le numéro 24#000236, une licence d'officine de pharmacie à l'emplacement sis 33 Avenue du Général de Gaulle à COULOUNIEIX-CHAMIERES (24660) ;
- VU** l'avis préalable favorable du 19 décembre 2017 de Monsieur Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la demande présentée le 30 mars 2018 par Madame Christina CORMERAIS, pharmacien titulaire exploitant l'officine de pharmacie sis 33 Avenue du Général de Gaulle à COULOUNIEIX-CHAMIERES (24660) en vue d'obtenir l'annulation de la licence de la pharmacie au 30 juin 2018.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 20 février 1983 accordant la licence de pharmacie n°24#000236 à l'emplacement sis 33 Avenue du Général de Gaulle à COULOUNIEIX-CHAMIERES (24660) est abrogé à compter du 30 juin 2018 à 23h59.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 25 avril 2018,

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé publique

Dr Daniel HABOLD

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2018-01-18-022

Arrêté portant nomination des membres du conseil
d'administration de l'Union de Recouvrement des
Cotisations de Sécurité Sociale de d'Allocations
Familiales d'Aquitaine



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n° 8 / 2018

**portant nomination des membres du Conseil d'Administration
de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
d'Aquitaine**

La ministre des solidarités et de la santé ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-1 à D.231-4,

Vu les désignations formulées par le Préfet de la Région en date du 30 novembre 2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Aquitaine ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Ervin BALILAJ
- Monsieur David ORTAL

Suppléants :

- Monsieur Serge FILLLOL
- Monsieur Patrick MAUBOULES

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Philippe MANO
- Monsieur André PASTOREL

Suppléants :

- Monsieur Bernard BERIL
- Madame Valérie PUJOL

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre FERNIER
- Madame Brigitte LAVIGNE

Suppléants :

- Monsieur Marc ABRIBAT
- Madame Sophie GABARET

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Dominique MUCCI

Suppléant :

- Madame Martine AUBRY

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Patrick REY

Suppléant :

- Madame Mauricette Michèle POULAIN DE LAFONTAINE

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Yves BIENIASZEWSKI

- Madame Patricia MARRACQ

- Monsieur Michel PARINET

Suppléants :

- Monsieur Franck CREMERS

- Monsieur Fabien PELISSIER-URBAIN

- Monsieur Frédéric PIETTE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Paul PAGOLA

Suppléant :

- Monsieur Jean-François SABOURDY

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Laurent CHASSAINT

Suppléant :

- Madame Nathalie COULON

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Raymond GIMENEZ

Suppléant :

- Monsieur Terence ROBERT

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Luc ERHARD

Suppléant :

- Madame Martine CHATELAIN

Sur désignation de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) :

Titulaire :

- Monsieur Louis-Roland MARTIN

Suppléant :

- Monsieur Yann DELBREL

4° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du préfet de région :

- Monsieur Alain DANGLADE
- Madame Isabelle DAUGAREILH
- Monsieur Didier DEBALS
- Madame Axelle TROCHU

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 18 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-05-04-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 octobre 2017 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

ARRÊTÉ

du **04 MAI 2018**

modifiant l'arrêté du 10 octobre 2017 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, modifié par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017, et notamment l'article 5,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2017 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du Ministre de la Cohésion des territoires en date du 21 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental de Charente en date du 1^{er} février 2018,

Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 23 avril 2018,

Vu la décision du bureau de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine en date du 4 décembre 2017,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine en date du 6 mars 2018,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est modifiée comme suit :

1. Représentants du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

M. Barthélémy Aguerre, conseiller régional, auparavant suppléant, devient titulaire en remplacement de M. Joan Taris. Le nouveau suppléant sera désigné ultérieurement.

2. Représentants des conseils départementaux :

M. François Bonneau, président du Conseil départemental de la Charente, remplace M. Jérôme Sourisseau, en tant que titulaire.

3. Représentants de l'État :

Mme Alice-Anne Médard, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, remplace M. Patrice Guyot en tant que titulaire.

4. Représentants des personnalités socioprofessionnelles :

M. Alain Testaud, membre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine, est désigné en tant que suppléant.

Mme Charlotte Morize, membre du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine, remplace M. Jean-Pierre Sibert en tant que titulaire, et Mme Claire Laval, membre du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine, remplace Mme Sylvie Macheteau en tant que suppléante.

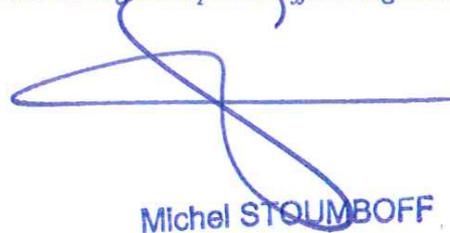
Article 2 : Le secrétariat général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **04 MAI 2018**

Le Préfet de région,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF